



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

14 décembre 2016

Pour des fêtes en toute sécurité

L'hiver s'installe, les habitudes changent. La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent tient à rappeler ces conseils de sécurité pour cette période de l'année festive.

- À partir du 15 décembre, les pneus d'hiver en bon état (rainures de plus de 1,6 mm) et gonflés adéquatement sont obligatoires. Néanmoins, une voiture munie de bons pneus n'est pas une garantie contre les accidents. Il faut adapter sa conduite aux conditions hivernales : diminuer sa vitesse et garder une distance supplémentaire avec les autres véhicules.
- Les igloos roulants sont de véritables dangers sur la route. Les automobilistes sont tenus par la loi de déneiger leur véhicule et de déglacer leur pare-brise avant de prendre le volant.
- Le stationnement de nuit dans les rues est interdit en tout temps (2h à 7h) pour faciliter le déneigement. Les policiers seront cléments entre Noël et le Jour de l'an s'il n'y a pas de tempête.
- Le temps des fêtes est propice aux excès. La Régie tiendra des barrages routiers pour prévenir et combattre la conduite avec les facultés affaiblies. Les agents sont également outillés pour détecter la conduite sous l'effet de drogue, à l'aide d'épreuves de coordination de mouvement. Un conducteur désigné, Nez Rouge ou un taxi demeure le meilleur allié contre un dossier criminel et un accident fatal.
- C'est le temps des vacances! Les maisons qui semblent vides attirent les voleurs. Durant une absence prolongée, il vaut mieux confier le déneigement et la récolte du courrier à un proche. Les lumières intermittentes et à détecteur de mouvement sont des moyens peu dispendieux pour dissuader les intrus, sans oublier l'essentiel, bien fermer toutes les fenêtres et les portes. Les voisins sont les yeux du quartier. En cas de situation suspecte, contactez votre service de police.

Joyeuses fêtes!

-30-

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-





**Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent**
Section des relations publiques
et communautaires

Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe 190 000 habitants.

Source :

Sergent Pierre Tremblay
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Téléphone : 450 536-3333

